



Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 3 juillet 2019

La réunion du CTS pour les agents des greffes des juridictions administratives et des cours administratives d'appel s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. Thierry-Xavier Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat en présence de M. Emmanuel Meyer, secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2019 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
- Présentation du rapport du groupe de travail « Consulter, informer, concerter »,
- Examen pour avis de l'arrêté modifiant l'arrêté du 8 mars 2012 fixant les cas de recours aux astreintes et le montant des indemnités d'astreintes,
- Examen pour avis des modifications du RI du TA de Caen,
- Examen pour avis des modifications du RI du TA de Mayotte,
- Examen pour avis des modifications du RI du TA de Guadeloupe,
- Présentation du bilan social 2018,
- Point d'information sur la clause de révision quadriennale de l'IFSE pour les personnels administratifs.

***Etaient présents
au titre de
Force Ouvrière,***

***M. Patrick
FOUINETEAU***

***Mme Isabelle
NIO***

***Mme Evelyne
CARTIER***

***Mme Catherine
BUOT***

***Mme Nadia
TAOUCHI***



Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

- ⇒ Octroi NBI ou prime spécifique pour les cellules de référé traitant le contentieux des étrangers,
- ⇒ Situation des effectifs des chambres dédiées aux cellules étrangers dans les JA dépendant d'un CRA,
- ⇒ Régime indemnitaire des greffiers assurant les audiences de la CNDA dans les CAA de Nancy et Lyon,
- ⇒ Perspectives pour le CIA 2019,
- ⇒ Impact de l'article R. 600.7 du code de l'urbanisme « Certificat de non recours dans les juridictions de 1^{ère} instance sur le fonctionnement des greffes,
- ⇒ Juristes assistants ; réponses aux commentaires émis sur le projet de décret,
- ⇒ Formations dispensées par le CFJA au profit des agents affectés dans les JA d'outre-mer.
- ⇒ Compte personnel de formation ; état des discussions avec le ministère de l'intérieur sur la prise en charge et la refonte de la charte de gestion.

En préambule à la séance M. Thierry-Xavier Girardot ouvre le débat en regrettant sans le citer le boycott du CTS du 20 juin 2019. Il affirme qu'il reste attaché au dialogue social dans une période difficile et qu'il est conscient des tensions dues à la charge de travail toujours croissante dans les tribunaux administratifs en particulier dans les greffes des urgences.

Sur le problème conjoncturel des urgences, il indique qu'un audit ou un état de lieux sera effectué auprès des chefs de juridictions durant l'été en ce qui concerne l'organisation générale de ce contentieux afin d'établir un diagnostic précis permettant d'aboutir à des propositions concrètes dès la rentrée. Il précise que les organisations syndicales seront consultées à ce sujet. FORCE OUVRIERE restera très attentive.

Par ailleurs, il rappelle que les agents des greffes bénéficient d'un régime indemnitaire plutôt favorable par rapport aux agents du ministère de l'intérieur.

Il précise que l'ensemble des mesures prises dans l'urgence devraient permettre un retour à une situation normale dès le début de l'année 2020.

Ensuite, M le secrétaire général aborde le sujet du gel des crédits (sujet à l'origine du boycott du CTS du 20 juin 2019 par les syndicats FO et UNSA). Cette mesure d'urgence a été prise en raison du dépassement des crédits du titre II « Rémunération » lié à un recrutement important de magistrats ces deux dernières années allié à un faible taux de magistrats partant en mobilité.

FORCE OUVRIERE en réponse conçoit que l'équipe dirigeante actuelle hérite d'une situation dégradée cependant ces problèmes sont la répétition des situations de 2012 et 2015.

FORCE OUVRIERE explicite le boycott du CTS (le premier depuis la création des juridictions administratives), par l'absence évidente de dialogue social avec les organisations syndicales et par surcroît, ayant mandat pour répondre aux attentes des agents et étant à l'écoute de leurs besoins tenait à concrétiser leur exaspération contre ces mesures catégorielles.

FORCE OUVRIERE souligne la violence de cette décision de gel des crédits au regard des vacataires qui, à 15 jours de la fin de leur contrat, apprennent qu'il ne sera pas renouvelé avec toutes les conséquences qui en découlent.

FORCE OUVRIERE répète que le climat est tendu dans les juridictions administratives et qu'il y a lieu de prendre en compte la difficulté que pose la coexistence de deux classes au sein des juridictions dans lesquelles les agents des greffes se sentent les parents pauvres. Pour exemple, la multiplication des postes destinés à l'aide à la décision si elle décharge le magistrat elle alourdit considérablement la charge des greffes. Dans un même temps il est décidé d'augmenter les primes des magistrats et de réduire celle des greffes. Toutes ces décisions ne peuvent que susciter des frustrations et des rancœurs qui nuisent à la qualité relationnelle et à la qualité du service.

FORCE OUVRIERE rappelle qu'elle réclamait depuis plus de six mois un audit sur les greffes d'urgence. Cette réclamation infructueuse a abouti à un mouvement de grève d'une journée au Tribunal administratif de Paris à la cellule des urgences et référés.

FORCE OUVRIERE s'étonne également qu'une action auprès de Bercy n'ait pas été engagée pour l'octroi de points de NBI au profit des collègues impactés par le contentieux « Etrangers » comme l'a fait le ministère de l'intérieur qui a obtenu plusieurs milliers de points à distribuer aux agents en charge des dossiers étrangers.

FORCE OUVRIERE réclame que le CIA de fin d'année soit attribué comme les années précédentes au mois de décembre et non en janvier ou février comme nous avons pu l'entendre et, en outre, réclame une augmentation de ce CIA dans le même pourcentage que celui de nos collègues magistrats.

FORCE OUVRIERE demande à ce que les vacataires affectés aux urgences soient indemnisés de leurs heures supplémentaires.

FORCE OUVRIERE conclut qu'il n'est pas impossible dans ce contexte que des actions diverses puissent être menées dans les tribunaux et cours administratives d'appel.

Présentation du rapport du groupe de travail « Consulter, informer, concerter »,

Le rapport présenté par l'administration reprend de manière intégrale les travaux de ce groupe de travail auquel FORCE OUVRIERE a largement participé. Il développe 28 propositions tendant à mieux associer les agents de greffe aux problèmes d'organisation et de fonctionnement des juridictions administratives orientés sur plusieurs champs, les relations internes à chaque juridiction, celles entre juridictions et, en particulier, entre les cours et les tribunaux de leur ressort, les relations entre les juridictions et les gestionnaires des agents de greffe que sont le Conseil d'Etat et le ministère de l'intérieur.

Si le rapport groupe de travail « greffe » a été rendu public FORCE OUVRIERE regrette que celui émis par le groupe de travail « magistrats » ne l'ait pas été. FORCE OUVRIERE demande que ce rapport puisse être mis en ligne sur l'intranet.

FORCE OUVRIERE souligne par ailleurs que le groupe de travail « Greffe » a reçu, en qualité d'auditeurs, les deux syndicats de magistrats, mais l'inverse ne s'est pas produit. Encore une marque d'intérêt apportée aux agents des greffes !!!

FORCE OUVRIERE, néanmoins, adresse ses plus vifs remerciements à Mme Phémolant pour avoir ordonné et animé les débats dans les différents groupes de travail.

Examen pour avis de l'arrêté modifiant l'arrêté du 8 mars 2012 fixant les cas de recours aux astreintes et le montant des indemnités d'astreintes,

L'arrêté modifiant l'arrêté du 8 mars 2012 fixant les cas de recours aux astreintes et le montant des indemnités d'astreinte, de permanence et d'intervention effectuées par les agents de greffe des TA et CAA pour l'instruction ou le traitement des contentieux nécessitant de statuer dans l'urgence. Cette modification renvoie à la notion du délai de jugement exprimé en heures en actualisation des textes en ce sens.

Examen pour avis des modifications des RI du TA de Caen et Mayotte.

Ces deux modifications de RI présentées et approuvées lors d'assemblée générale greffe, l'ensemble des organisations syndicales votent pour à l'unanimité.

Examen pour avis des modifications du RI du TA de Guadeloupe,

Le TA de Guadeloupe présente une modification de son RI tendant à la fermeture de l'accueil physique du public les après midi et seul accueil téléphonique subsisterait.

FORCE OUVRIERE s'interroge sur l'opportunité de cette proposition et rappelle que nous sommes service public avant tout.

L'ensemble des organisations syndicales s'abstiennent sur ce texte.

FORCE OUVRIERE profite du débat sur l'outre-mer, pour souligner les difficultés rencontrées par les agents de greffe du TA de la Réunion au regard de l'explosion du contentieux étrangers et demande qu'un renfort en vacataires soit immédiatement fourni à cette juridiction.



Point d'information sur la clause de révision quadriennale de l'IFSE pour les personnels administratifs.

La représentant du ministère de l'intérieur annonce une prochaine circulaire relative à la révision quadriennale de l'IFSE, dès la sortie réglementaire de ce texte soit dans le courant de l'été **FORCE OUVRIERE** détaillera point par point les modifications apportées à ce texte lié à nos rémunérations.

Octroi NBI ou prime spécifique

pour les cellules de référé traitant le contentieux des étrangers (Question posée par FORCE OUVRIERE)

Déjà évoqué dans les débats précédents, le secrétaire général des TA et CAA fait l'annonce d'une possibilité d'augmentation de l'IFSE pour les agents affectés dans les cellules d'urgence en remplacement de points de NBI.

FORCE OUVRIERE prend note de cette annonce.



Perspectives pour le CIA 2019 ;

Le secrétaire général des TA et CAA confirme que le CIA sera bien versé en décembre 2019 et non en janvier ou février telle que l'information circulait. FORCE OUVRIERE renouvelle sa demande pour une augmentation en pourcentage équivalent à celle de nos collègues magistrats.

Régime indemnitaire des greffiers assurant les audiences de la CNDA dans les CAA de Nancy et Lyon

Les audiences n'ayant pas commencé dans ces juridictions, le sujet du régime indemnitaire des greffiers sera abordé à l'automne.





Présentation du bilan social 2018

FO souligne comme les années précédentes la qualité de ce rapport présenté par le département des greffes qui présente les données statistiques de l'année écoulée en ce qui concerne notamment les effectifs, les recrutements, les rémunérations et les conditions de travail et invite chacun d'entre vous à le lire, en ligne sur l'intranet, il peut répondre à l'essentiel de vos questions individuelles.

Impact sur le fonctionnement des greffes de l'article R. 600.7 du code de l'urbanisme « Certificat de non recours dans les juridictions de 1^{ère} instance,

FORCE OUVRIERE dénonce le côté chronophage de ce texte qui mobilise le greffe dans cette tâche et accentue encore sa charge de travail. Le secrétaire général proposera plusieurs solutions qu'il communiquera aux chefs de juridiction.

Juristes assistants ; réponses aux commentaires émis sur le projet de décret,

Un groupe de travail sera mis en place à l'automne 2019

Formations dispensées par le CFJA au profit des agents affectés dans les JA d'outre-mer



Un bilan nous est présenté par le représentant du CFJA, FORCE OUVRIERE fait remarquer que les agents du TA de Mayotte sont absents de ce bilan et réclame que ces agents bénéficient comme les autres juridictions d'outre-mer du droit à la formation. Contact sera pris avec cette juridiction pour faire un point précis sur les besoins en formation.

Compte personnel de formation ; état des discussions avec le ministère de l'intérieur sur la prise en charge et refonte de la charte de gestion

Le département des greffes indique que l'ensemble des demandes présentées ont été validées. Une rencontre avec le ministère de l'intérieur est prévue dans le deuxième semestre sur la prise en charge des formations par le ministère de l'intérieur et pour une refonte de la charge de gestion.



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

N'hésitez pas à contacter

pour de plus amples informations

**vos représentants FO au Comité Consultatif
Paritaire Spécial/CTPS**

**ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité
Spécial/CHSS**

Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)

Catherine MAGRI (TA de Melun)

Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)

Christiane PEYRE (TA de Marseille)

Isabelle NIO (CAA de Douai)

Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

**Irène MONTANGON/CAA Bordeaux
(CTPS)**

Nathalie MANZANO (CTPS)

Catherine BUOT (CTPS)

Nadia TAOUCHI (CTPS)

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX
VONT PROCHAINEMENT VISITER
VOTRE JURIDICTION POUR UNE
REUNION D'INFORMATION VENEZ
A LEUR RENCONTRE
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE
ENTENDRE**

Rejoignez nous sur les
réseaux sociaux
FO Prefectures



ainsi que notre site informatique sur l'intranet
des juridictions ou sur internet

www.fo-prefectures.com